

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ARCHAMPS (HAUTE-SAVOIE)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article 48 de la loi du 5 avril 1884)



Mardi 5 décembre 19h30
EN SALLE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales (CCG, SMAG, SMS)

Syane

Adhésion au service « Cyber Premiers Pas » du SYANE

Développement Durable

Attribution de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques.

Finances

Attribution de subventions,

Révision des tarifs de la garderie périscolaire.

Convention 2023 relative au transfert partiel de fiscalité de la commune d'Archamps au Syndicat mixte d'Aménagement du Genevois,

Valorisation du col de la croisette : Modification de la convention tripartite de délégation de la Maîtrise d'ouvrage.

Affaires foncières

Acquisition de la parcelle AB 474 appartenant à l'ATMB.

Ressources Humaines

Etude de faisabilité d'une voie de bus de desserte d'Archparc : convention de mise à disposition d'un agent.
Les modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Informations et questions diverses

A Archamps,

Le vendredi 1^{er} décembre 2023

Le Maire,

Anne RIESEN,

